



CONSEIL MUNICIPAL  
CE 2 décembre 2014

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la Ville de Duparquet tenue à la salle du conseil de la Ville de Duparquet, le 2 décembre 2014 à 19h00.

Présents : M. Gilbert Rivard Maire  
M. Sylvain Audet Conseiller no.2  
M. Richard Thiboutot Conseiller no.4  
Mme Sylvie Lafortune Conseillère no.5  
Mme Solange Gamache Conseillère no.6

Absents : M. Alain Letarte Conseiller no.1  
M. Jean-Pierre Julien Conseiller no.3

Monsieur le maire Gilbert Rivard préside la séance tandis que madame Lise Boucher agit comme secrétaire.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum étant satisfait, monsieur le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h00.

**2. BIENVENUE M.RICHARD THIBOUTOT**

Monsieur le maire Gilbert Rivard souhaite la bienvenue à monsieur le conseiller Richard Thiboutot, nouvellement élu.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

**Rés.423-2014**

Sur proposition de monsieur le conseiller Sylvain Audet, secondé par madame la conseillère Sylvie Lafortune, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté ci-après :



**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Salle du conseil – Hôtel de ville de Duparquet  
Mardi le 2 décembre 2014 à 19h00**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. BIENVENUE M.RICHARD THIBOUTOT**
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

4.1 Séance régulière du 4 novembre 2014

- 5. CORRESPONDANCE**

- 5.1 Message de la FQM
- 5.2 FQM : Pacte fiscal 2015
- 5.3 Appui à Carrefour Jeunesse Emploi

## **6. RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE 2014**

### **7. FINANCES**

- 7.1 Approbation de la liste des comptes du mois de novembre 2014 : (18 819,37 \$)
- 7.2 Dépôt rapport budgétaire période 10
- 7.3 Réunion extraordinaire « Prévisions budgétaires 2015 » et « plan triennal d'immobilisations »
- 7.4 Résolution d'emprunt et signataires

### **8. AFFAIRES COURANTES**

- 8.1 Société d'habitation du Québec
  - États financiers 2013
  - Révision budgétaire 2014
  - Budget 2015
  - Nomination au C.A.
- 8.2 Déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil et rapport sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons
- 8.3 Convention d'aide financière : autorisation de signature
- 8.4 Permis construction rénovation : autorisation de signature
- 8.5 Déneigement 2014-2015
- 8.6 Intérêts sur les taxes
- 8.7 Protection incendie à Rapide-Danseur

### **9. RÉGLEMENTS**

- 9.1 Règlement 09-2014 : modifier le libellé

### **10. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

### **11. PAROLE AU PUBLIC**

### **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

#### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**Rés.424-2014**

#### **3.1 SÉANCE RÉGULIÈRE DU 4 NOVEMBRE 2014**

Les conseillers et conseillères de la Ville ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition de madame la conseillère Sylvie Lafortune, secondé par monsieur le conseiller Sylvain Audet, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 4 novembre 2014.

#### **5. CORRESPONDANCE**

##### **5.1 MESSAGE DE LA FQM**

La FQM annonce que les administrateurs ont fortement réitéré leur grande déception à l'égard de la coupure de 300 M\$ effectuée par le gouvernement et manifeste l'importance que le monde municipal se mobilise et démontre leur solidarité.

##### **5.2 FQM : PACTE FISCAL 2015**

Un message du président de la Fédération québécoise des municipalités qui explique les enjeux de la signature par la FQM du Pacte fiscal transitoire 2015 qui fait les manchettes actuellement.

### 5.3 APPUI À CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI

**Rés.425-2014**

Il est proposé par madame la conseillère Solange Gamache , secondé par monsieur le conseiller Richard Thiboutot et adopté unanimement que le conseil municipal de la Ville souhaite témoigner de toute notre appréciation du travail d'accompagnement auprès des jeunes ainsi que toute notre reconnaissance et notre appui à Carrefour Jeunesse Emploi de l'Abitibi-Ouest.

Le conseil désire souligner la présence du CJEAO dans la région sur toutes les tribunes jeunes, ils sont les porte-paroles incontournables des réalités de tous ces jeunes qui fréquentent le CJE. De plus, l'équipe CJE est créative, dynamique, et travaille avec nous dans un souci de complémentarité et de respect de notre mandat.

Le Conseil trouve important d'ajouter que tout événement, projet ou activité en partenariat avec le Carrefour Jeunesse-Emploi d'Abitibi-Ouest est voué au succès. Ils sont nombreux les partenaires du CJE qui, comme nous, ne peuvent envisager une action jeunesse sans les avoir avec eux.

Finalement, il faut souligner l'implication du CJE en Abitibi-Ouest dans le développement de plusieurs initiatives mobilisatrices et constructives telles que le Gala de reconnaissance DAZIBAO, la coopérative jeunesse les Dérailliers, Jeunes au travail Desjardins et le projet VROOM.

En somme, le succès de notre carrefour jeunesse-emploi est concret, éloquent et essentiel.

## 6. RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE 2014

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE M. LE MAIRE GILBERT RIVARD.

### 7. FINANCES

**Rés.426-2014**

7.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE NOVEMBRE 2014 : (24 484,98 \$)

Proposé par monsieur le conseiller Richard Thiboutot, secondé par madame la conseillère Sylvie Lafortune et unanimement résolu que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés. Le montant des comptes à payer pour ce mois est 24 484,98 \$.

### Comptes à payer en novembre 2014

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT
Alain Gagné	Poste Pompage Ch.Gamache	770,33 \$
Alain Gagné	Niveleuse / Charrue	1 602,47 \$
Alain Gagné	Transport Pépîne	129,35 \$
Alliance Mobilité Bell	Cellulaire OCT/ NOV	130,28 \$
Apsam	Formation	189,74 \$
Bellavance Michel	Formation	25,19 \$
Bibliothèque	Subvention	700,00 \$
Boucher Lise	Frais de Déplacement	28,80 \$
Boucher Lise	Frais de Déplacement	18,00 \$
Buro Concept	Papeterie	324,45 \$
Buro Concept	Plaque	14,95 \$
Costello Donald	Contractuelle	400,00 \$
Costello Donald	Eaux Usées	184,00 \$
Costello Donald	Contractuelle	400,00 \$

Dubé Larry	Sable / Toiture	78,00 \$
Dubé Larry	Sable / Goudronner Toit Loisirs	39,00 \$
Dubé Larry	Station Pompage / Reservoir	123,50 \$
Dubé Larry	Station Pompage	32,50 \$
Dubé Larry	Station Pompage	19,50 \$
Garage Martin Macameau	Chargeur / Pieces	53,86 \$
Garage Martin Macameau	Essence	120,86 \$
Garage Martin Macameau	Essence	118,01 \$
Gabriel Aubé	Sel a Glace	1 262,43 \$
Groupe Stavibel	Surveillance Travaux	963,72 \$
Jean-Guy Roy Entrepreneur	Niveleuse	809,42 \$
Jean-Guy Pigeon	Tracteur Pelouse	17,30 \$
Larouche Bureautique	Photocopieurs	332,21 \$
Larouche Bureautique	Photocopieurs	540,91 \$
Les Entreprises JLR.inc	Contrat Cueuillette	2 346,48 \$
Les Entreprises Combinées	Caserne	137,97 \$
Legault,Savard,Bélanger	Vérification / Transmission	3 276,79 \$
Location Lauzon	Location Pulvérisateur	208,33 \$
Marcel Baril	Tuyau Égout	395,28 \$
Médias Transcontinental	Avis de d'Élection	258,69 \$
Médias Transcontinental	Avis de Revision	436,91 \$
M.Roy	Raccord Pompe	256,62 \$
Municipalité de Landrienne	Formation	434,28 \$
Norfil	Materiel de Nettoyage	214,21 \$
Poste Canada	Timbres	97,73 \$
Produit Pétolier Harricana	Diesel	317,07 \$
Produit Pétolier Harricana	Centre des loisirs	436,81 \$
Produit Pétolier Harricana	Garage	482,52 \$
Produit Pétolier Harricana	Bibliotheque	434,30 \$
Produit Pétolier Harricana	Centre des loisirs	457,36 \$
Produit Pétolier Harricana	Diesel	649,23 \$
Quincaillerie Palmarolle	Reservoir	340,99 \$
Quincaillerie Palmarolle	Barrure CDL	6,65 \$
Ressource Naturelle	Avis de Mutation	12,00 \$
Roy Jessica	Papeterie	70,50 \$
Surplus du Nord	Botte Travail / Manteau	316,14 \$
Techni-Lab	Analyse	517,39 \$
Techni-Lab	Analyse	226,50 \$
Xylem	Pompe	2 725,45 \$
Total		24 484,98 \$

## 7.2 DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE PÉRIODE 10

Il est déposé le rapport budgétaire à la période 10, c'est-à-dire au 31 octobre 2014, une copie est distribuée à chacun des membres du conseil.

## 7.3 RÉUNION EXTRAORDINAIRE « PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015 » ET « PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS »

### Rés.427-2014

Il est proposé par madame la conseillère Solange Gamache, secondé par madame la conseillère Sylvie Lafortune et adopté unanimement que le conseil décrète une séance extraordinaire du conseil le 18 décembre 2014 à 19h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville. Au cours de cette séance, les délibérations et la période de questions porteront exclusivement de l'adoption du budget pour l'exercice financier 2015 ainsi que ses règlements et le plan triennal d'immobilisations.

Que l'avis soit publié à cet effet.

#### 7.4 RÉOLUTION D'EMPRUNT ET SIGNATAIRES

**ATTENDU QUE** le 5 août 2014, le conseil municipal a adopté le règlement 08-2014 décrétant un emprunt de 66 905 \$ pour consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2013;

**ATTENDU QUE** le MAMOT a informé la Ville que le règlement 08-2014 a été approuvé le 4 septembre 2014 par le ministère;

#### Rés.428-2014

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Thiboutot, secondé par monsieur le conseiller Sylvain Audet et adopté unanimement de demander à la Caisse Desjardins d'Abitibi-Ouest un prêt temporaire de 66 905 \$ pour les fins d'application du règlement no.08-2014 pour consolider le déficit accumulé au 31 décembre 2013;

De plus, monsieur le maire Gilbert Rivard ainsi que la directrice générale Lise Boucher sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Duparquet tous les documents nécessaires pour réaliser l'emprunt de 66 905 \$

### 8. AFFAIRES COURANTES

#### 8.1 SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Le conseil prend connaissance du rapport d'approbation par la SHQ – des états financiers 2013, de la révision budgétaire 2014 ainsi que du budget 2015. À cet effet, il est important de noter que la contribution de la Ville est établie pour chacune des années financières en fonction de la révision faite par la SHQ et sujet à approbation par le conseil d'administration de l'Office d'habitation de Duparquet;

#### Rés.429-2014

**Par conséquent**, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Thiboutot, secondé par monsieur le conseiller Sylvain Audet et adopté unanimement d'accepter les résultats tel que mentionné dans les rapports des états financiers 2013, la révision budgétaire 2014 ainsi que du budget 2015.

- Nomination au C.A.

La Ville doit nommer une personne de plus à siéger au conseil d'administration de l'office municipal d'habitation de Duparquet;

#### Rés.430-2014

**En conséquence**, il est proposé par madame la conseillère Solange Gamache, secondé par madame la conseillère Sylvie Lafortune et adopté unanimement de nommer monsieur le conseiller Richard Thiboutot comme membre du conseil d'administration de l'office municipal d'habitation de Duparquet.

#### 8.2 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D'UN MEMBRE DU CONSEIL ET RAPPORT SUR LA LISTE DES PERSONNES PHYSIQUES AYANT VERSÉ UN OU PLUSIEURS DONS

En vertu de l'article 513.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), le candidat d'une élection doit transmettre le rapport ayant trait à la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons en argent dont le total est de 100 \$ ou plus sur le formulaire prescrit par le Directeur général des élections.

La présidente d'élection Lise Boucher dépose au présent conseil le formulaire dûment rempli par le candidat M. Richard Thiboutot élu par acclamation;

De plus, la présidente d'élection dépose au présent conseil le formulaire « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil » dûment rempli et signé par monsieur le conseiller Richard Thiboutot.

### 8.3 CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE : AUTORISATION DE SIGNATURE

**Attendu que** la Ville a présenté une demande d'appui financier conjointement avec la MRCAO, admissible dans le cadre du Programme de soutien financier aux politiques familiales municipales et que ce soutien financier a été octroyé par le Ministère de la Famille, pour une somme non-récurrente de 5 000 \$;

#### Rés.431-2014

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Thiboutot, appuyé par madame la conseillère Solange Gamache et résolu unanimement que la directrice générale Lise Boucher soit par la présente autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Duparquet la convention d'aide financière avec la Ministre de la Famille dans le cadre de l'octroi d'un soutien financier de 5 000 \$ en provenance du Programme de soutien aux politiques familiales municipales. De plus, Lise Boucher est autorisée à signer tous les documents nécessaires pour la bonne marche des affaires dans le cadre de l'aide financière en question.

### 8.4 PERMIS DE CONSTRUCTION RÉNOVATION : AUTORISATION DE SIGNATURE

#### Rés.432-2014

**ATTENDU QUE** le contrat pour les services de l'inspecteur municipal arrive à terme suite à la démission de ce dernier et que la Ville entend prendre les dispositions pour éviter la rupture du service des permis;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Audet, secondé par madame la conseillère Sylvie Lafortune et résolu unanimement qu'en l'absence d'un inspecteur municipal, la directrice générale Lise Boucher est par la présente autorisée à émettre les permis et à signer tous les documents nécessaires pour la collecte des droits de ceux-ci.

### 8.5 DÉNEIGEMENT 2014-2015

**ATTENDU QUE** la Ville souhaite obtenir les services de déneigement et de sablage des rues et des chemins de son territoire pour l'hiver 2014-2015;

**ATTENDU QUE** la Ville a reçu deux propositions : une de Raymond Bérubé et une autre de Alain Gagné;

#### Rés.433-2014

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Thiboutot, secondé par madame la conseillère Solange Gamache et adopté unanimement, d'octroyer un contrat de déneigement et de sablage dans le secteur du Lac Duparquet (rang 7), pour l'hiver 2014-2015, à Raymond Bérubé au tarif horaire de 85 \$ pour le camion et 85 \$ pour le loader ainsi que 60 \$ l'heure pour une pépîne.

#### Rés.434-2014

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Audet, secondé par madame la conseillère Solange Gamache et adopté unanimement, d'octroyer un contrat de déneigement et de sablage dans le secteur de la Ville, pour l'hiver 2014-2015, à Alain Gagné au tarif horaire de 85 \$ pour la niveleuse et à 90 \$ pour la charrue.

Pour les 2 contrats, le mélange de sel et de sable est en surplus.

### 8.6 INTÉRÊTS SUR LES TAXES

**Attendu que** l'article 152 de la Loi sur la fiscalité municipale prévoit que lorsqu'un versement de taxe n'est pas fait dans le délai prévu, le solde devient immédiatement exigible ;

**Attendu que** le même article prévoit que le conseil municipal peut fixer par règlement d'autres modalités de paiement des taxes ; toutefois, en l'absence d'un tel règlement, comme c'est le cas à la Ville, c'est la loi qui s'applique et le calcul de l'intérêt commence à courir à compter de l'expiration du délai octroyé pour effectuer le premier paiement ;

**Attendu que** le conseil a pris connaissance de l'impact d'appliquer l'article de la loi et qu'à cet effet, il juge important de corriger les inconvénients causés à certains contribuables.

**Rés.435-2014**

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Thiboutot, secondé par madame la conseillère Sylvie Lafortune et adopté à l'unanimité d'appliquer un crédit sur les intérêts aux matricules suivants dont les intérêts chargés seront remboursés à 100% avant le 31 décembre 2014.

2472 47 1507 0002 0001
2472 47 1507 0001 0001
2472 36 6960
2474 50 6601
2670 52 9090
2573 27 9695

**Rés.436-2014**

**De plus**, il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Audet, secondé par madame la conseillère Solange Gamache et adopté à l'unanimité d'appliquer un crédit sur les intérêts aux matricules suivants dont les intérêts chargés seront remboursés à 50% avant le 31 décembre 2014.

2070 48 9080
2573 39 7507
2372 88 9148
2571 97 0868
2074 69 9703
2174 06 1033
2472 65 6999
1974 79 6680
2174 43 2459
2473 28 8730
2571 93 8432
2573 27 7157
2573 35 0769
2473 86 2611
2473 79 2765
2573 27 9802
2571 71 7361
2473 97 6101
2472 45 9943
2473 96 9743
2074 16 2481
2472 27 3597
2074 18 5752
2074 28 0285
2373 40 7344

Il est entendu que les contribuables seront avisés de ce crédit et que le solde au compte continuera de porter intérêt jusqu'au paiement complet.

## 8.7 PROTECTION INCENDIE À RAPIDE-DANSEUR

**Attendu que** la Ville de Duparquet et la municipalité de Rapide-Danseur désirent se prévaloir des dispositions du Code municipal pour conclure une entente relative à la protection contre l'incendie ;

**Attendu que** l'entente entre les 2 municipalités a pour objet que la Ville de Duparquet fournisse le service de protection contre l'incendie sur le territoire de Rapide-Danseur qui ne possède pas de Service Incendie ;

### Rés.437-2014

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Solange Gamache, secondé par madame la conseillère Sylvie Lafortune et adopté unanimement que la Ville offre les services de protection contre l'incendie sur le territoire de Rapide-Danseur avec une entente à conclure entre la Ville de Duparquet et la municipalité de Rapide-Danseur pour encadrer les règles et modalités de services de protection.

Que monsieur le maire Gilbert Rivard et la directrice générale Lise Boucher soient par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Duparquet, l'entente à intervenir avec la municipalité de Rapide-Danseur.

## 9. RÉGLEMENTS

### 9.1 RÈGLEMENT 09-2014 : MODIFIER LE LIBELLÉ

**ATTENDU QUE** le règlement 09-2014, règlement modifiant les clauses fiscales du règlement d'emprunt 10-2012 pour le secteur de l'Avenue du Boisé, a été adopté le 2 septembre 2014 sous la Rés.388-2014;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite modifier le libellé du Règlement 09-2014 pour en faciliter la compréhension.

### Rés.438-2014

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Sylvie Lafortune, appuyé par monsieur le conseiller Sylvain Audet et résolu unanimement que le conseil municipal modifie le libellé du règlement 09-2014 comme suit :

ARTICLE 1. L'article 4 du règlement 10-2012 est remplacé par ce qui suit :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, et ce, dans une proportion de 100%, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 2. L'article 5 du règlement 10-2012 est remplacé par ce qui suit :

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au règlement 10-2012, les revenus de la vente des terrains du secteur de l'avenue du Boisé.

ARTICLE 3. L'article 3 du règlement 09-2014 est abrogé.

## 10. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Madame la conseillère Solange Gamache informe que le comité des loisirs organise une soirée du Jour de l'An, le 31 décembre 2014.

Monsieur le conseiller Sylvain Audet adresse des félicitations à monsieur le maire Gilbert Rivard qui a remporté le prix le plus prestigieux au Gala Excell'Or comme personnalité de l'année. Le conseil a tenu à souligner cette mention.

Monsieur le maire Gilbert Rivard adresse également ses félicitations à monsieur le conseiller Sylvain Audet, qui comme propriétaire de la « Pourvoirie des Iles » a reçu un prix au Gala Excell'Or.

Monsieur le maire fait état des prévisions budgétaires 2015 de la MRC et informe des quotes-parts dont le fardeau est augmenté de 10 000 \$ comparativement à l'an dernier. Aussi, monsieur le maire explique l'enjeu des coûts reliés au transfert des matières résiduelles.

**11. PAROLE AU PUBLIC**

- Éclairage public et luminaire rue Desmarrais;
- Annexion d'une partie du territoire de Rapide-Danseur et les erreurs techniques dans la procédure;

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Rés.439-2014**

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de madame la conseillère Sylvie Lafortune, secondé par monsieur le conseiller Richard Thiboutot, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 00.